



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 100878

Texte de la question

M. David Habib appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la réorganisation de France Télécom. Dans le cadre de cette restructuration, 16 000 suppressions d'emplois ont été annoncées entre 2006 et 2008 alors que l'entreprise a enregistré un bénéfice de 5,7 milliards d'euros pour l'année 2005. Pour maintenir sa position sur le marché de la télécommunication, France Télécom a mis en place une stratégie au sein de laquelle l'emploi, les conditions de travail et les salaires constituent les principales variables d'ajustement pour l'entreprise. La course à la rentabilité a également amené France Télécom à sacrifier sa présence sur le territoire en concentrant ses salariés sur les grandes centres comme Bordeaux et Toulouse et en supprimant les emplois dans les petites villes comme Pau, Mont-de-Marsan ou encore le secteur du BAB (Bayonne-Anglet-Biarritz). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement a l'intention de réagir face à l'évolution annoncée de France Télécom.

Texte de la réponse

France Télécom, comme les autres grands opérateurs historiques des télécommunications en Europe, est aujourd'hui confrontée à d'importants défis (évolutions technologiques rapides, intensification de la concurrence, évolutions réglementaires) qui viennent entamer ses positions concurrentielles et pèsent sur sa rentabilité. En tant qu'actionnaire à 32,5 % de France Télécom, l'État suit naturellement ces évolutions avec une grande attention, et participe, à travers sa représentation au conseil d'administration, à la définition de la stratégie du groupe dans ce nouvel environnement. Celle-ci a pour objet de permettre au groupe de s'adapter rapidement aux mutations du secteur. Dans un environnement technologique en rapide mutation et un contexte de pression concurrentielle accrue, le groupe France Télécom accélère sa stratégie d'opérateur intégré à travers le programme de transformation NEXt (Nouvelle Expérience des télécommunications) lancé en juin 2005, qui permettra aux clients du groupe d'accéder à un univers de services enrichis et simplifiés, et au groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré soutenu par un modèle de croissance profitable. Le plan NEXt vise à faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe, en matière d'innovation, de qualité de service et de performance économique. Cette stratégie permet une réelle différenciation sur le marché à travers les services de convergence proposés aux clients et est en mesure de créer davantage de valeur que celle d'un opérateur présent sur un seul segment. Les perspectives d'activités sur la période 2006-2008 induisent une diminution nette des effectifs permanents d'environ 16 000 personnes en France. Ces évolutions résulteront d'environ 6 000 recrutements de nouveaux talents dans des domaines de compétences et des métiers clés pour le succès de la transformation du groupe (relation avec la clientèle, expertise réseaux...), et 22 000 départs (départs naturels, mobilités vers la fonction publique, essaimage, projets personnels accompagnés). Elles concernent à la fois les salariés de droit privé et les fonctionnaires de l'ensemble des entités du groupe en France. Elles prennent la forme de non-remplacements et n'induisent pas de plan de licenciements. Elles correspondent au rythme de décroissance observé sur la période 2002 à 2005 au cours de laquelle les effectifs permanents de France Télécom ont décru de plus de 30 000 salariés. La mise en oeuvre de NEXt s'appuie sur la transformation des structures et modes de fonctionnement

et un programme de formation et de développement des compétences individuelles et collectives pour s'adapter aux nouvelles activités. À travers son plan d'action Anticipation et compétences pour la transformation (ACT), France Télécom poursuit ses efforts de productivité et réaffirme sa volonté de préserver les emplois, en particulier grâce à un renforcement des ressources sur les activités à valeur ajoutée et à une politique de mobilité encouragée vers les secteurs prioritaires pour la réussite du plan NExT. Le groupe met à la disposition des salariés les informations aussi complètes que possible sur les activités existantes, leurs évolutions probables, la localisation des emplois, les opportunités offertes par la dimension internationale, les opportunités à l'extérieur du groupe. Un dispositif est mis en place pour permettre à chaque salarié de formaliser sa trajectoire professionnelle. Un accompagnement significatif est également prévu pour les salariés qui s'engagent sur un projet en ligne avec la stratégie de l'entreprise, que celui-ci soit à l'intérieur ou l'extérieur du groupe, avec notamment une augmentation des actions de formation. C'est dans le respect de cette politique nationale que la direction territoriale Sud-Ouest (Aquitaine et Limousin - Poitou-Charentes) prévoit d'adapter l'organisation de ses différents services en conservant sur les différents bassins d'emploi actuels, les activités nécessitant une proximité avec les clients (boutiques, interventions techniques...) et en regroupant sur les principales villes de la région (dont Pau et Bayonne-Anglet-Biarritz) les services de gestion et les services de la relation par téléphone, commerciaux ou techniques.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100878

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7724

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10373